



Séance du 19 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 13 décembre 2022

Date affichage : 23 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaients présents : Mmes MM M. JACOBBERGER - B. PY - T. SEGUIN - G. BRIOT adjoints - S. COLLILIEUX - F. LUPFER - C. HOTTINGER - R. KIFFER - Y. TESTON - S. TETOT - P. PARISOT - G. SALVI - C. LAMBOLEY - T. SCHLUMBERGER - M. STEVENOT - B. GRANDJEAN - M. FAIVRE - A. IPPONICH - M. HEQUET

Pouvoirs : C. AMAROT-HOUSSARD a donné pouvoir à M.C. FAIVRE - D. RANOUX a donné pouvoir à Y. TESTON - V. TRARI-MEDJAOUI a donné pouvoir à B. PY - S. LAMBERT a donné pouvoir à T. SEGUIN - P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

Absents : MM. Q. COUVREUR - O. HOULLON

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2022/12/96

Désignation membre commission de contrôle des listes électorales

Pour rappel, la commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Dans les Communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- deux autres conseillers municipaux appartenant à la seconde liste.

Les élus désignés ne doivent pas avoir de délégation.

Madame le Maire expose que suite à la démission d'une conseillère municipale, membre de la commission de contrôle, il convient de désigner un autre membre dans l'ordre du tableau.

Le prochain élu arrivant dans la liste est Monsieur David RANOUX.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur RANOUX David comme membre de la commission de contrôle des listes électorales.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.

- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

